Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 31 (1960)

Heft: 8

Artikel: A l'œuvre!

Autor: Duvanel, J.-Cl.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825292

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A l'œuvre !

Le monde est en pleine évolution, si ce n'est en pleine ébullition.

Les incidences des grands mouvements qui se dessinent dans le monde sont multiples sur le plan national comme sur le plan jurassien.

Pour transmettre la consigne aux différents commandants d'unités et pour demander aux soldats de conserver foi et courage et de rester unis, le général, le 25 juillet 1940, avait réuni un Rapport d'armée dans le berceau de la Confédération, au Rütli, orné de légendes chevaleresques.

Dans le cadre de l'ADIJ, qui se doit d'attirer l'attention de tous les Jurassiens et de leur demander de ne pas assister passivement aux tractations entre les groupements économiques qui s'affrontent en Europe, il est bon également de retourner aux sources, c'est-à-dire à l'article 2 des statuts qui définit parfaitement le but de notre Chambre d'économie et d'utilité du Jura bernois.

Son but, précise cet article 2, est de défendre les intérêts du Jura en groupant les communes, les associations, les entreprises et les personnes s'intéressant à la prospérité et au développement de la région, dans tous les domaines de la vie culturelle et économique (industrie, commerce, agriculture, sylviculture, transports et voies de communications, tourisme, protection de la nature et des sites, problèmes sociaux, éducation, etc.).

L'objectif, encore que très vaste, est clair. Mais, pour l'atteindre, l'ADIJ doit pouvoir compter sur l'appui de tous ses membres qui forment le peuple du Jura.

Il importe, maintenant, de se mettre à l'œuvre. C'est à quoi sont fermement décidés le comité directeur, le comité central et les commissions de l'ADIJ.

C'est pourquoi, dans les prochains numéros de ce bulletin, nous mettrons l'accent sur la mission dévolue à l'ADIJ, qui consiste à travailler au développement du pays jurassien, à son aménagement parfois. Car les problèmes sont nombreux : le développement industriel, la rationalisation des voies de communication, l'épuration des eaux, l'urbanisme, la protection de la nature et des sites, les recherches scientifiques en liaison avec l'économie, le perfectionnement de nos institutions sociales.

Certes, il n'existe pas de solution-miracle. Et la logique veut qu'on empoigne les problèmes les uns après les autres. Mais on pourra mettre les bouchées doubles si l'on est assez nombreux et si les bonnes volontés sont assez agissantes.

Le nouveau président de l'ADIJ a mis chacun, avec clairvoyance, en face de ses responsabilités quand, inaugurant le mandat présidentiel que venait de lui confier l'assemblée générale de l'ADIJ, il a lancé un appel à l'union de tous les Jurassiens.

Lorsque cette union, que l'ADIJ veut contribuer à sceller, sera réalisée, alors le Jura jouera le rôle qui lui est dû dans la conduite des affaires publiques, fidèle au respect de ses traditions et de sa culture.

J.-Cl. DUVANEL